

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 372

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Mettre en œuvre un plan de soutien à la filière de retraitement des déchets radioactifs. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à mettre en oeuvre un plan de soutien à la filière de retraitement des déchets radioactifs.